

Du vingt et un juin deux mil vingt deux, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le vingt-neuf juin deux mil vingt deux.

Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

Le vingt neuf juin deux mil vingt deux à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Conseillers présents : Florian ALMA, Séverine BARBUT, Georges RINCHET, Céline BASCOL, Adjoint, Priscille GUEYFFIER, Franck SICAUD, Cécile BORDET, Christophe RUIZ, Monique GIROUD, Bernard DUBOST, Raphaël CANNAUD, Daniel DUBOIS

Conseillères absentes excusées : Marie-Ange ANTONELLI (Pouvoir à Céline BASCOL), Marie-Louise DUCARROZ (Pouvoir à Daniel DUBOIS)

**NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022**

Monsieur Raphaël CANNAUD a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Mai 2022. Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte-rendu est approuvé par les conseillers présents.

Monsieur le Maire demande l'approbation des Conseillers Municipaux pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance : le tarif des coupes affouagères 2021-2022.
Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour de cette séance.

**CHOIX DEFINITIF DU PRESTATAIRE POUR LA CUISINE DE LA SALLE DES
FETES ANNEXE A LA MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acceptation du devis auprès de l'enseigne CUISINELLA pour la tisanerie de la Mairie.

Il signale qu'une proposition a été demandée auprès de la SARL MEYSSIN Père et Fils pour la cuisine de la salle des fêtes annexe à la Mairie avec du matériel professionnel et semi professionnel.

Le devis de la SARL MEYSSIN Père et Fils comprenant l'ensemble des appareils ménagers et la pose s'élève à 10 786,62 € H.T., soit 12 944,00 € T.T.C. auquel il faut ajouter le plan de travail et la crédence pour un montant de 4 466,91 € H.T., soit 5 377,58 € T.T.C. installés par la Société MARBRES DESIGN.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'aménagement de la cuisine de la salle des fêtes annexe à la Mairie, pour un montant de 10 786,62 € H.T., soit 12 944,00 € T.T.C. auprès de la SARL MEYSSIN Père et Fils ; et la pose du plan de travail et de la crédence pour la somme de 4 466,91 € H.T., soit 5 377,58 € T.T.C. auprès de la Société MARBRES DESIGN.

MODIFICATION DES TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les tarifs cantine et périscolaire appliqués à ce jour, à savoir, 3,95 € le repas de la cantine et 2,00 € pour le tarif de la garderie du matin et du soir. Il signale que ces tarifs n'ont pas été modifiés depuis l'année scolaire 2019/2020. Il ajoute que l'amplitude horaire de la garderie du matin et celle de la garderie du soir ont augmenté. La garderie du matin a été avancée à 7 h 00 au lieu de 7 h 30, ce qui fait une demi-heure en plus, soit 1 heure et demie de garderie le matin ; la garderie du soir a été aussi prolongée d'une demi-heure, soit de 18 h 00 à 18 h 30, ce qui équivaut à 2 heures de garderie le soir. Il explique que les deux amplitudes horaires sont au même prix.

Le plus juste et le plus équitable pour toutes les familles serait d'instaurer un tarif à la demi-heure. Mais l'application du tarif à la demi-heure serait trop complexe à gérer pour les agents en charge de la garderie.

Il est proposé de conserver le tarif de 2,00 € pour la garderie du matin et d'augmenter la garderie du soir d'1,00 €, ce qui ferait passer le prix de la garderie du soir à 3,00 € ; ce qui correspond à 1,50 € de l'heure, soit 3,00 € les 2 heures.

Quant au tarif du repas de la cantine scolaire, il serait maintenu à 3,95 €.

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de la garderie du soir d'1,00 € à partir de l'année scolaire 2022/2023 et de maintenir le prix de la garderie du matin à 2,00 € et le tarif du repas de la cantine scolaire à 3,95 €, par conséquent fixe les tarifs de la cantine et de la garderie scolaires à 3,95 € le repas, 2,00 € la garderie du matin et 3,00 € la garderie du soir, équivalent à 1,50 € de l'heure, soit 3,00 € les 2 heures, à compter de la rentrée scolaire 2022/2023.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que, suite à son congé maternité, Madame Célia GREAU a demandé un congé parental de deux ans. Il est donc nécessaire de la remplacer pour assurer les services périscolaires. Deux de nos adjoints techniques territoriaux en poste sont favorables pour augmenter leur temps de travail hebdomadaire afin de palier au remplacement de Célia GREAU.

Madame Sandra SEABRA AFONSO, Adjoint Technique Territorial en charge de la cantine, du ménage des classes et des salles communales et de la garderie du soir, travaille actuellement à temps non complet pour une durée de 25 h 00 par semaine. Elle souhaite travailler à plein temps, elle passerait donc de 25 h 00 à 35 h 00 hebdomadaire.

Madame Odile SAUBIN, Adjoint Technique Territorial en charge de la cantine, du ménage et de la garderie, travaille toute l'année à temps non complet avec une rémunération proportionnelle à son temps de travail hebdomadaire calculé sur une durée de 14 h 58. Elle est d'accord pour augmenter sa durée hebdomadaire de travail de 8 h 00 supplémentaires, et passer de 20 h 00 à 28 h 00 par semaine, avec une rémunération proportionnelle à son temps de travail hebdomadaire calculé sur une durée de 22 h 05.

Il ajoute qu'un contrat complémentaire d'une durée de 10 à 12 h 00 pourrait être envisagé afin de palier aux différentes absences des agents tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail des deux Adjointes Techniques Territoriales à compter du 01^{er} Septembre 2022, et autorise Monsieur le Maire à

signer l'arrêté portant modification du temps de travail à intervenir pour régulariser la situation de ces deux agents.

REMPLACEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Monsieur Jean-Pierre DE BELVAL, Adjoint Technique Territorial, est en arrêt maladie depuis le 20 Août 2020, et sera sans doute prolongé jusqu'en Novembre 2022. Les agents techniques ne sont plus que 2 au lieu de 3 depuis deux ans. Afin d'assurer une bonne continuité au niveau de l'entretien des espaces communaux pendant les congés d'été, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une personne remplaçante. Il est suggéré de reprendre le stagiaire accueilli au mois de janvier dernier au service technique qui avait donné satisfaction et qui est intéressé par le remplacement de Monsieur Jean-Pierre DE BELVAL. Cette personne commencerait le Lundi 01^{er} Août 2022.

Le Conseil Municipal accepte le remplacement de Monsieur Jean-Pierre DE BELVAL et l'embauche d'un agent remplaçant à compter du Lundi 01^{er} Août 2022.

TARIF DES COUPES AFFOUAGERES 2021-2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs personnes domiciliées sur la Commune ont souhaité acquérir une coupe de bois pour l'hiver 2021/2022. Il signale que les coupes de bois ont été distribuées de la façon suivante : 1 coupe à Chanizieu, 2 coupes à Boulieu, 4 coupes à Tirieu, 8 coupes à Lancin et 1 coupe à Courtenay village.

Le prix de la coupe de bois s'élève actuellement à 120 € (pour 1 000 m²).

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix de la coupe de bois à 120 € pour la saison 2021/2022.

Il est suggéré d'augmenter le prix de la coupe affouagère 2022/2023 de 10 € et de fixer son prix à 130,00 €. Ce tarif sera validé par délibération lors de la prochaine distribution des coupes affouagères.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Vogue 2022**

La vogue 2022 est fixée au 1^{er} weekend de septembre, à savoir les 03 et 04 Septembre.

Une rencontre avec les forains a eu lieu le Mardi 21 Juin 2022. De nouvelles attractions seront présentes avec notamment un nouveau manège d'auto-skooter et le food truck de Sermérieu, etc...

La commune participera à la sécurité.

Le feu d'artifice, cette année, sera plus court mais plus intense.

*** Eaux pluviales à Chanizieu**

Les travaux d'eaux pluviales à Chanizieu sont presque terminés.

*** Kermesse de l'école**

La kermesse de l'école organisée à la croisée de Poleyrieu s'est bien passée. Les membres du Sou des Ecoles sont contents et remercient chaleureusement la municipalité pour le prêt et la mise à disposition du lieu. Ils étaient satisfaits de la présence de quelques nouvelles familles qui souhaitent s'investir dans le Sou des Ecoles.

* **Travaux aux Vorges**

Les travaux aux Vorges commenceraient au mois de Septembre 2022.

* **Prêts Bancaires**

Les prêts bancaires relatifs à l'extension et à la réhabilitation du bâtiment de la Mairie ont été acceptés et signés.

* **Ball Trap**

Le Ball Trap organisé par l'ACCA aura lieu les 23 et 24 Juillet 2022 à la croisée de Poleyrieu.